



Chaine HI-FI HS au bout d'un an 1/2 SAMSUNG

Par **zemec**, le **02/08/2016** à **21:24**

Bonsoir,

J'ai acheté une micro-chaine HI-FI samsung en septembre 2014. Depuis un mois elle ne fonctionne plus. Samsung ne veut rien savoir, prétextant que la garantie n'est que d'un an. La garantie européenne prévoit deux de garantie est elle applicable à ce genre de produit et samsung peut il refuser de prendre en charge cette mini chaine ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **03/08/2016** à **07:41**

Bonjour,

Malheureusement, votre achat date d'avant mars 2016...

Si, avant cette date, la garantie légale de conformité était bien de 2 ans, passé 6 mois, c'était à l'acheteur de prouver que le défaut existait déjà au moment de la vente. Pour les achats passés après mars 2016, cette présomption a été étendue à toute la période des 2 ans (pour un achat neuf).

Donc dans votre cas, si vous voulez faire appliquer la garantie légale de conformité, c'est à vous de démontrer que la panne est due à un défaut qui existait déjà au moment de la vente.

Par **zemec**, le **03/08/2016** à **19:39**

Merci beaucoup